



**INTERVENTION DE
Eddy POSTIAUX
Vice Président de
LA BASOCHE BELGE**

Union Professionnelle du Personnel des Etudes Notariales

-0-

C'est avec un réel plaisir que j'ai répondu à l'invitation de votre président Mr Claude TENNEGUIN, à l'incitation à voir du pays, de mon Comité de Direction belge, et que je suis ainsi venu vous retrouver à Bayonne et participer à vos travaux.

Je crois que nos représentants qui ont participé à vos précédents congrès, vous l'ont déjà exposé : notre union professionnelle n'a aucun but syndical et émane de la législation belge sur les associations professionnelles.

Les statuts de la Basoche belge ont été approuvés le 09 novembre 1911. Nous fêterons donc en 2011, le centenaire de notre Union professionnelle.

Sur le plan national, notre union réunit et coordonne les différentes sections existantes au niveau des arrondissements judiciaires (où se situent les tribunaux de 1ère instance, qui s'assimilent aux tribunaux de grande instance). Ces sections se sont créées lentement. Les sections les plus anciennes sont celles de Bruxelles et Anvers (1919), suivies de Louvain (plus de 50 ans) et Turnhout.

Le nombre de nos membres a connu des fluctuations inévitables au cours des années. Notre union n'a pas échappé non plus au sentiment

individualiste de notre société actuelle. On peut pourtant considérer que durant ces 30 dernières années, environ 20 % des employés notariaux ont été affiliés à notre union.

Jusqu'à la moitié des années 80 figuraient parmi nos membres aussi bien des collaborateurs « ordinaires » que des candidats-notaires stagiaires (dans l'ancienne acception) et des licenciés en droit.

Ces derniers ont ensuite constitué l'ALN (association des licenciés en notariat), et plus récemment, suite à la mise en place de la nouvelle loi sur le notariat, on compte de moins en moins de licenciés parmi nos membres.

A l'heure d'aujourd'hui notre association compte 1.163 membres (actifs, pensionnés et adhérents, dont certains notaires), sur un nombre d'environ 1.220 études.

Nous avons conscience de la difficulté de pouvoir mobiliser ou d'intéresser nos collègues non affiliés.

Nous avons donc innové et créé un site internet (www.notarisklerken-basoche.be) pour intéresser et attirer le monde cléricale en affichant des rubriques générales (accessibles à tous) et des rubriques spéciales uniquement

accessibles aux membres (un code d'accès personnel est nécessaire). Mais ce travail de racolage (tout-à-fait honnête, sans autre visée) est très difficile, en raison essentiellement du manque de motivation des collaborateurs des études notariales.

D'autre part, vous pourriez penser que notre association est minée par l'éternelle guerre des langues en Belgique ! Laissez donc cela aux journalistes mal informés ! Nous sommes parvenus à maintenir une unité au sein de notre association entre néerlandophones, francophones et germanophones : jusqu'à présent aucune dissension n'est apparue. Tous les 4 ans, nous alternons la présidence entre néerlandophones et francophones, afin d'en garantir encore mieux l'équilibre.

Je salue ici (de loin) notre présidente actuelle Mme Laurence DE SCHAETZEN (francophone, mais parfaite bilingue), dont le mandat se terminera en mai prochain et qui a effectué un parcours ingrat mais parfait depuis sa nomination !

Notre association vit uniquement grâce à la cotisation de ses membres, laquelle s'élève approximativement à 40,00 Euros par an. Trois/quarts vont à la caisse nationale et le surplus est gardé par chaque section. Lors du congrès annuel, l'association parvient à amadouer quelques sponsors, mais ceux-ci (Fédération Royale du Notariat belge, banquiers ou sociétés d'informatique) ont de plus en plus de mal à délier les lacets de leur bourse, la crise en étant l'argument principal !

Nous avons eu voici quelques jours une entrevue avec la Fédération Royale du Notariat belge, pour une information sur le « pilier social ».

Je terminerai sur un point important que nous avons soulevé lors de notre dernier comité de direction le 3 octobre dernier : la profession de clerk de notaire a tendance à disparaître ! De plus en plus de licenciés (lire masters) en notariat sont embauchés dans les études notariales. Il est à craindre que cela ne provoque une scission au sein des études entre deux catégories :

- 1ère, celle de base : les collaborateurs non juristes astreints à des tâches administratives et de bureau, donc répétitives ;
- 2de, celle de l'élite : les licenciés en notariat et candidats-notaires (ces derniers ayant réussi le concours annuel pour être admis dans une « réserve » donnant accès à la fonction de notaire) assignés à des tâches plus spécifiques d'analyses juridiques et fiscales, et plus proche du/des notaires.

Voici quelques aperçus de notre association que je vous invite à découvrir comme l'ont déjà fait certains de vos président et représentants.

Je vous remercie pour votre accueil et reste dans l'attente de vous rencontrer à nouveau lors de votre prochain congrès.

Je vous souhaite, à tous, de poursuivre votre carrière en toute sérénité et en toute quiétude, mais çà c'est peut-être une autre histoire (pas belge) !